

# Fédéré Flash

## C'est vous qui le dites



**Chantal Andrienne (Directrice du Centre PMS Libre de Huy I) et Mireille Letouche (CPP au Centre PMS Libre de Bruxelles Nord-Ouest) nous parlent de la Commission Permanente Enseignement Secondaire (CPES) dont elles sont les animatrices.**

### **Quelle est la durée du mandat et quels sont les contenus de travail de la CPES ?**

La CPES s'est mise en place en décembre 2013, dans la foulée du remaniement de la vie collective de la FCPL, pour une durée de 2 ans et demi. Son mandat prendra donc fin en juin de cette année scolaire 2015-2016. Aujourd'hui, le groupe compte 8 participants actifs.

Le souhait de la CPES est de répondre aux préoccupations de terrain et d'aborder des problématiques qui touchent tous les membres du groupe et, par extension, tous les agents PMS, quels que soient leur discipline, leur milieu de travail, leur public ou leur expérience.

Le groupe, dès sa mise en place, a relevé un certain nombre de sujets relatifs à l'enseignement secondaire qui, dans cette optique, méritaient selon lui d'être développés. Ces matières se nourrissent tant de l'actualité du terrain que des éventuelles nouveautés administratives. C'est ainsi que le premier thème abordé a été celui relatif aux modifications du décret du 1<sup>er</sup> degré, thème qui a alimenté la journée du 13 juin 2014 à destination de l'ensemble des Centres PMS libres.

La CPES a également mis en place des Espaces Thématiques, l'un en commun avec la Commission permanente enseignement fondamental (CPEF), qui s'intéresse aux questions d'intégration, un autre destiné aux CEFA et un troisième portant sur l'orientation. Ce dernier travaille actuellement sur l'élaboration d'un document à

## Sommaire Numéro 133 Octobre 2015

C'est vous qui le dites -  
pages 1 et 2

Vie collective - pages 2  
et 3

Nouvelles en bref -  
pages 3 et 4

Entre vous et moi -  
pages 4 et 5

Juridiquement vôtre -  
page 5

Agenda - page 6

Pensée du mois - page  
6



# C'est vous qui le dites - la suite

destination des écoles et des directeurs d'école et des enseignants.

## Quels sont les projets de la CPES pour la fin de son mandat ?

L'objectif de cette année scolaire est d'organiser une nouvelle journée thématique à destination de l'ensemble des agents PMS de notre réseau. Beaucoup de dossiers sont en chantier et mériteraient d'être approfondis mais actuellement deux demandes ont été faites : l'une est de rencontrer Thierry Lebrun pour aborder la question des adolescents perturbés, fragilisés par l'école, la pression et les échecs répétitifs, l'autre de voir où en sont les projets CPU, Expairs, la réforme de la filière professionnelle.

## Qu'est-ce que la CPES souhaite adresser aux agents PMS qui travaillent dans le secondaire ?

Les encourager à participer au prochain mandat de la CPES, parce que plus le groupe est nombreux, plus les idées sont foisonnantes et enrichissantes. Il est important de faire remonter au-

près des instances ce qui questionne dans notre travail quotidien. D'autre part, ce questionnaire est enrichi par les informations glanées, les réflexions partagées et un regard plus « macro ».

## Pour vous améliorer, quelles ressources souhaitez-vous mobiliser ?

Le groupe bénéficie d'un soutien logistique de la FCPL qui n'est pas négligeable. Il nous manque du temps ! Les agents sont sollicités pour participer à des assemblées, à des groupes de travail et de réflexion en plus de leur travail quotidien en centre PMS et ce n'est pas toujours simple à concilier. On essaye de respecter les ordres du jour des réunions et les agendas de chacun, dans la mesure du possible. Il est aussi important de bien percevoir comment ces lieux de réflexion réseaux et inter-réseaux s'articulent pour mieux faire circuler l'information, cerner et s'atteler à notre mandat, solliciter les partenariats pertinents.

Propos recueillis par Hélène Genevrois



## La vie collective

### A propos de la formation continuée

Dans la fiche individuelle d'évaluation des formations CFPL, une question a été récemment ajoutée :

#### **Dans ma pratique professionnelle, quels sont les besoins pour lesquels je ne trouve aucune proposition dans l'offre globale de formation (quel que soit l'organisme de formation)?**

L'équipe du COF a collationné l'ensemble de vos réponses à cette question et va s'en servir, parmi plusieurs autres outils, comme référence dans le cadre de l'élaboration des programmes de formation. D'un premier regard sur vos réponses nous pouvons cependant déjà dégager quelques enseignements généraux.

La majorité des réponses s'exprime en termes « d'attentes » et non de « besoins ». Les attentes sont très souvent liées à l'actualité et résistent mal au temps qui passe : ce qui était vrai au sortir du module ne l'est plus dans les choix du programme suivant. Nous insistons donc sur cette notion de besoins qui, à l'instar du bon vin garde (sinon augmente) en qualité avec le temps qui passe.

Pas mal de réponses recouvrent des attentes très précises : analyser telle épreuve, se former au QI, maîtriser telle compétence (très souvent informatique), approcher des « méthodes » particulières et souvent pointues.

Toutes ces demandes sont intéressantes, légitimes, mais elles ne font pas (ou très peu) partie de l'offre du COF/CFPL.

Pourquoi ?

Parce que ces attentes peuvent être rencontrées via des formations programmées par d'autres opérateurs et que le COF/CFPL soutient que les « formations-

outils » ne peuvent faire l'objet d'une double programmation.

Parmi vos réponses certaines appellent des contenus de formation qui sont ... déjà programmés. C'est clair qu'il n'y aura jamais moyen de faire du « sur-mesure » : il faut toujours faire un peu de concessions par rapport à ses attentes. Nous invitons cependant tout un chacun à « creuser » davantage le **Guide des formations** car il se peut que « mes attentes » puissent déjà trouver réponse dans ce qui est programmé. Force est de constater que les demandes en matière de formation suivent des cycles dont l'équipe du COF (et n'importe qui d'ailleurs) ne maîtrise ni le rythme ni la périodicité.

Ainsi des attentes parfois « anciennes » émergent à nouveau.

L'équipe du COF y sera attentive.

A partir de vos réponses et d'autres ressources, l'équipe du COF va maintenant (re)mettre en chantier l'élaboration de (nouveaux) modules. Ce n'est jamais gagné d'avance car il faut les co-construire avec des formateurs qu'il faut ... trouver.

Rendez-vous donc dans les prochains **Guides de Formation** et merci à chacun d'accorder une attention particulière à cette question lorsque le temps de rédiger votre évaluation sera venu.

Ah oui ...

N'oubliez pas la proposition du COF !

✓ Si vous souhaitez proposer (de manière détaillée, argumentée, réfléchie) un contenu / thème de formation,

✓ Si vous vous sentez d'attaque pour proposer l'animation d'une formation (via une proposition suffisamment descriptive, même si pas finalisée),

C'est avant le 10 décembre 2015 qu'il « faut le faire » via un mail (+ fichier attaché) adressé à [cfpl@segec.be](mailto:cfpl@segec.be).

Après ce sera trop tard pour l'exercice 2016-2017.

## SoDéMo ... 2 !

La question – particulièrement d’actualité – de l’action sociale des Centres PMS vis-à-vis de familles précarisées n’est ... pas résolue. En ce sens que les difficultés de ces familles persistent sinon augmentent et que les personnels PMS s’épuisent dans leur travail au quotidien.

SoDéMo a engrangé vos avis, vos propositions, vos pistes d’action ... nombreuses et variées à l’occasion de la journée de travail commune en avril 2014.

Sur base de ce « matériel » SoDéMo passe à un travail d’analyse : passionnant à plus d’un titre !

Pour ce faire, SoDéMo « 2 » se « recompose » : il fait appel à candidature à des agents PMS pour, avec quelques « anciens », se remettre à l’ouvrage.

Intéressé(e) ?

Consultez l’affiche jaune arrivée dans votre Centre et demandez des informations à votre Direction, un courrier spécifique lui ayant été transmis.

## Publications

### Partenariat Centre PMS – école

De janvier à juin 2015, le Bureau de la FCPL a travaillé autour de la thématique du partenariat Centre PMS – école. Il en résulte un document décrivant les dimensions du partenariat et des pistes pour l’exercer de manière lucide que vous trouverez [ici](#). Ce document est mis à la disposition des équipes PMS afin de nourrir leur réflexion sur le sujet, dans le but de créer et conserver des partenariats efficaces au service des élèves.

### Interface

La Commission Permanente Enseignement Fondamental de la FCPL s’est emparée de la question de l’interface pour en apprécier les implications dans les pratiques professionnelles des agents PMS. Elle vous propose le fruit de sa réflexion dans le document que vous trouverez [ici](#). Son contenu a pour vocation de provoquer la discussion et la réflexion au sein des équipes PMS.

## Intégration

Suite aux interpellations et questionnements de nombreux Centres PMS face au processus d’intégration, un groupe de réflexion a été mis en place au sein de la FCPL. Ce groupe, appelé « Espace thématique Intégration », a reçu le mandat de créer un guide relatif au processus d’intégration à destination des Centres PMS libres.

Dans un premier temps, le groupe a été ouvert aux Directions des Centres PMS spécialisés et mixtes pour être ensuite élargi à l’ensemble des Directions des Centres PMS libres.

L’objectif de ce guide est de se donner des lignes de conduite pour les agents impliqués dans un processus d’intégration et d’attirer l’attention sur la nécessaire collaboration entre les Centres PMS. Le guide, intitulé « **Le processus d’intégration : balises à l’intention des Centres PMS libre** », est disponible [ici](#).

## Bureau de la FCPL

Un poste de représentant de la discipline sociale est désormais vacant au Bureau de la FCPL. En effet, Marie-Paule Schreuer a récemment démissionné de ce mandat suite à un changement de fonction. Un appel à candidature est donc lancé à tous les AS. Les candidatures sont à envoyer à [isabelle.schmit@segec.be](mailto:isabelle.schmit@segec.be) pour le 19 octobre 2015.

## Une question au Comité d’éthique ?

**CE** Comité d’éthique des centres PMS libres  
Le comité d’éthique des CPMS libres vous informe des dates de ses deux prochaines réunions : les vendredis 9 octobre et 13 novembre. Si vous souhaitez que votre demande d’avis soit traitée à l’une de ces dates, nous vous demandons de nous

la faire parvenir pour les mercredis 7 octobre ou 11 novembre au plus tard.

Par e-mail : [comite.ethique.cpms@gmail.com](mailto:comite.ethique.cpms@gmail.com)

Par courrier postal : A l’attention du Comité d’éthique des CPMS libres – FCPL – Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Merci de votre bonne attention.

## Des nouvelles en bref

### Pacte pour un enseignement d’excellence : où en est-on ?

Pour rappel, ce pacte est « le » chantier mis en place par la Ministre Milquet pour faire advenir « un

enseignement du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Deux grands groupes de travail ont remis leurs conclusions :

Le groupe 1 « Etat des lieux »

Le groupe 2 « Prospective »

A ces deux productions il convient d’ajouter celle de l’opérateur externe (Mc Kinsey) qui renvoie une photographie très chiffrée, très graphique de l’enseignement actuel. Centres PMS compris.

Un rapport de synthèse de l’état des lieux et de la

démarche prospective a également été rédigé. Tous ces volumineux documents sont disponibles sur le site dédié à la démarche, [www.pactedexcellence.be](http://www.pactedexcellence.be). En sus de ces écrits vous trouverez également des PV du Comité d’accompagnement.

Et maintenant ?

Un an de travail, via de nombreux groupes – des « chantiers » - (12 aux dernières nouvelles) sur base des priorités retenues à partir de la précédente phase des travaux (G1 et G2) et validées au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nouveauté, il y a moyen de s’inscrire comme participant potentiel à un « focus-group » : c’est toujours via le site dédié au Pacte que la démarche se fait... avant le 15/10/2015.

Cette phase de travail va durer grosso modo jusqu’aux arbitrages finaux en juillet 2016. **3**



## Maintiens en 3<sup>e</sup> maternelle

En fin d'année scolaire dernière, la Ministre Milquet s'exprimait dans la presse sur les maintiens en 3<sup>e</sup> maternelle et précisait qu'ils ne pourraient dorénavant avoir lieu que pour des raisons exceptionnelles. S'en est suivi, le 14 juillet 2015, une modification de l'article 6 § 4 bis de la loi du 29 juin 1983 relative à l'obligation scolaire qui a été complété de la manière suivante (texte souligné) :

« § 4bis. Le ministre peut, selon les modalités que fixe le Gouvernement, autoriser un mineur : 1° à fréquenter l'enseignement maternel pendant la première année de la scolarité obligatoire, auquel cas il est tenu de fréquenter régulièrement l'école. Cette autorisation ne peut être accordée que pour des motifs exceptionnels et notamment après avis du pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné ou du chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française et du centre psycho-médico-social compétent. Si l'autorisation est refusée, les parents peuvent néanmoins demander le maintien en 3<sup>e</sup> maternelle avec l'accord du pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné ou du chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française mais, dans ce cas, l'élève n'entre pas en ligne de compte pour le calcul de l'encadrement et des dotations ou subventions de fonctionnement; [complété par D. 14-07-2015] »

A ce jour, cet ajout est la seule modification légale relative au maintien en 3<sup>e</sup> maternelle. La circulaire de rentrée relative à l'organisation de l'enseignement fondamental prévoit les mêmes dispositions que les années précédentes concernant la fréquentation de l'enseignement maternel au cours de la première année de la scolarité obligatoire (pour accéder à la circulaire, cliquez [ici](#), pages 34-35 et annexes 2.3.A, 2.3.B et 2.3.C).

## Pour rester informés

Vous désirez être tenu au courant de l'actualité de l'enseignement ? Cliquez [ici](#) pour découvrir les publications du SeGEC.



## Entre vous et moi

Voilà déjà quelques semaines, les médias battaient le rappel. Que personne ne l'oublie : la rentrée scolaire se profile ! La presse a présenté la rentrée scolaire sous toutes ses coutures et n'a pas failli aux traditionnels articles et reportages :

- ✓ Autour du 15 août : il est temps de redonner un rythme à vos enfants. Ils sont complètement déstructurés pendant les vacances. Vous voulez vraiment qu'ils réussissent ? Allez, hop, au lit à 20 heures et dès aujourd'hui s'il vous plaît.
- ✓ Autour du 20 août : la rentrée, ça coûte cher. Petit reportage aux détours des rayons du Carrefour. Un parent ou l'autre se plaint des frais liés à la rentrée. De préférence avec trois ou quatre enfants autour de lui. Parole ensuite à un défenseur des familles qui dit que oui, la rentrée ça pèse dans le panier de la ménagère. Ensuite, coup de caméra dans une famille où on taille les crayons de l'année passée et on passe un coup de lavette sur les fardes usagées.

Les bulletins d'information à destination des directions d'école peuvent aussi être une source d'informations intéressante. Vous trouverez ceux du fondamental [ici](#) et ceux du secondaire [ici](#).

## Du côté des PO

Comme tous les 6 ans, les PO de l'enseignement catholiques et des Centres PMS libres ont été invités à renouveler leur adhésion au Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SeGEC). Les PO vont également entamer un processus de désignation de leurs représentants au sein des instances des Comités diocésains de l'Enseignement catholique (CoDiEC) et du SeGEC. Vous trouverez [ici](#) les explications relatives à ces deux opérations.

## Choisir son métier sans préjugé

« Electricien ? Ce n'est pas un métier pour les filles ça ! Puériculteur, ce n'est pas pour les garçons ! » Voilà des a priori que l'opération « **Girls day, Boys day** » a pour intention de combattre.

Destiné à tous les élèves du 1<sup>er</sup> et/ou du 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce projet propose aux filles et aux garçons de découvrir le monde du travail, d'ouvrir leur esprit sur les stéréotypes et la question de l'égalité homme-femme mais aussi, et surtout, de faire connaissance avec des métiers atypiques pour leur sexe.

Le projet invite donc les élèves à choisir leur orientation en fonction de leurs goûts personnels et de leurs compétences. Pour susciter ces changements d'idée et ces choix hors du commun, le projet prévoit notamment la participation à des animations de groupe et la rencontre de professionnels dont le métier s'écarte des secteurs « classiques ».

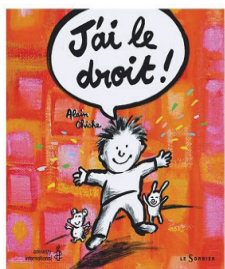
Les Centres PMS peuvent prendre une part active à ce projet en devenant partenaires d'une ou plusieurs écoles adhérentes.

Pour en savoir plus sur l'organisation de ce projet visitez le site [www.gdbd.be](http://www.gdbd.be).

acteurs de l'école. De la pression, du pessimisme, du stress, quoi d'autre ?  
Quoi de plus normal que de reprendre le chemin de l'école après les grandes vacances ? Quoi de plus banal que de reprendre le boulot après une période de congé ?  
La rentrée fait partie des rituels de l'éducation. Elle

est signe que l'enfant grandit et qu'il y a toujours à apprendre. Donnons-lui une valeur autre que commerciale ou organisationnelle. Mais il est vrai que les médias ne nous y aident pas.

Sophie De Kuysche



## Juridiquement vôtre

### Enseignement spécialisé – Circulaires n°5262 et n°5263 du 18 mai 2015

Les différentes dispositions relatives à l'enseignement spécialisé sont dorénavant reprises dans deux circu-

lares distinctes.

La circulaire 5262 (Tome I) reprend entre autres les directives et recommandations en matière de conseil de classe et de plan individuel d'apprentissage ou PIA (chapitre 7), l'intégration (chapitre 11) et rappelle les conditions d'admission dans l'enseignement spécialisé (chapitre 14).

La circulaire 5263 (Tome II) aborde quant à elle la question de l'obligation scolaire et de l'inscription des élèves dans l'enseignement spécialisé (chapitre 20). Pour rappel, l'inscription d'un élève dans l'enseignement spécialisé est subordonnée à la production d'un rapport reprenant le niveau et le type d'enseignement correspondant aux besoins de l'élève. Le rapport est réalisé par un Centre PMS ou un organisme agréé (par

un médecin pour les types 6 et 7 et par un pédiatre pour le type 5). Il reprend d'une part, une attestation précisant le type d'enseignement et d'autre part, le protocole justificatif. Le chapitre 28 reprend les dispositions en matière de structure scolaire d'aide à la socialisation (SSAS). La liste des organismes habilités à délivrer les documents nécessaires à l'inscription figure également au chapitre 21.

### Circulaire n°5326 du 26/06/2015 – Mise à disposition d'un guide sur les mariages forcés

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), en collaboration avec différents partenaires, a réalisé un guide sur la problématique des mariages forcés à destination des professionnels susceptibles d'être en contact avec des jeunes confrontés à cette situation. Par ailleurs, ce guide contient une série de conseils et recommandations spécifiques aux acteurs du monde scolaire. Vous trouverez cet outil [ICI](#).



## Rubrique à bras du COF

Les attentats de Bruxelles (Musée Juif) et Paris (Charlie Hebdo, le magasin casher) sont graves et posent des questions fondamentales. L'équipe du COF a retenu, parmi bien d'autres, quelques ressources utiles à un tra-

vail de réflexion, de recherche, de compréhension à propos de ces événements.

Vous trouverez à vous informer ici : <http://www.inter-mag.be/carnet-conference-radicalisation>

## Congrès, colloque et cie

Depuis plus de 2 ans, des professionnels de différents horizons se réunissent sur base volontaire pour partager informations, pratiques et réflexions autour des problèmes de harcèlement à l'école. De ces contacts est né le «Réseau Prévention Harcèlement», qui vise à favoriser les échanges entre intervenants. Ses membres fondateurs sont issus de différentes organisations en Fédération Wallonie-Bruxelles (Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Direction de l'Egalité des Chances, Equipes Mobiles, Services de Médiation Scolaire, Université de Paix, Service Droits des Jeunes, Centre Local de Promotion de la Santé BW, Conseil Supérieur des Centres PMS, Centre interfédéral pour l'Egalité des Chances). De nombreux autres acteurs participent activement à ce réseau (CEF, UFAPEC, FAPEO, UCL, CODE, Média-animation, ...).

Le 18 février 2014, ce Réseau Prévention Harcèlement organisait le premier colloque participatif consacré au harcèlement scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles : « Le harcèlement à l'école : Croisons nos regards ». Le **jeudi 12 novembre 2015**, le Réseau Prévention Harcèlement organise un deuxième colloque « **Le harcèlement à l'école : Croisons nos pratiques** ». Ce colloque est cette fois consacré aux différentes manières de prévenir et de gérer le harcèlement scolaire. Il tentera de dégager les attitudes et pratiques à favoriser en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant au niveau des parents, du groupe-classe, de l'équipe éducative et des intervenants extérieurs que de la Fédération toute entière. Interviendront notamment Jean-Pierre BELLON et Bertrand GARDETTE, précurseurs du travail de prévention et d'intervention face au harcèlement scolaire en France, ainsi que Gie DEBOUTTE, lui aussi un précurseur dans ce domaine chez nos homologues flamands. Ce colloque se veut une occasion d'échanges entre personnes de différents secteurs (enseignement, jeunesse, santé, politique, ...). Plus d'information sur [www.enseignement.be/colloqueharcèlement](http://www.enseignement.be/colloqueharcèlement)



# L'agenda d'octobre 2015

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
5	6	7	8	9 Comité d'Ethique
12	13 Formation 47	14	15 Formation 45	16 Formation 24 COF
19	20 Bureau de la FCPL	21	22 Formation 29	23 Formation 11
26 Formation 20 Groupe systémique	27 Formations 20 et 36 GT Orientation APO	28	29	30

## Nouvelles directions

### Jeu de chaises musicales à Bruxelles

Bernadette Van Enis a pris sa retraite à Uccle Spécialisé, c'est Béatrice Marissiaux qui la remplacera prochainement. Béatrice sera remplacée à la direction de Woluwé III.

### Trois nouvelles directions à Liège

A Liège II, c'est Isabelle Moreau qui reprend les rênes du centre.  
A Liège IV, Françoise Wlodarczak a cédé son siège de directrice à Ariane Humblet.  
C'est Christelle Léonard qui succède à Georges Mignot à Liège V.

### Ca bouge un max dans le Hainaut

Laura Gobbo dirige l'équipe du centre de Binche depuis ce 1<sup>er</sup> septembre, succédant à Henri Bouvy.  
André Tahon a cédé la place à Dominique Maroquin à la direction du centre de Chimay.  
Sophie Christiaens a repris la direction du centre de Péruwelz laissée libre par Baudouin Helbo.  
Véronique Lekien succède à Soignies I à Bernard Delmarle.  
A Mouscron, c'est un nouveau Centre qui a vu le jour ce 1<sup>er</sup> septembre, c'est Pascale Vanderstichelen qui en est la directrice temporaire. L'équipe du PMS 2 s'est installée dans les mêmes bâtiments du numéro 6 de la rue Saint-Joseph. Le téléphone pour joindre la nouvelle équipe est le 056/39.16.01

## Déménagements

L'équipe du centre PMSlibre de Wavre III (anciennement Rixensart) a emménagé dans ses nouveaux locaux de Bierges - Rue Provinciale 213 - Le téléphone où on peut joindre l'équipe : 010/40.01.50

A Visé, Pierre Bouillon et son équipe ont rejoint le numéro 14 de la rue de Mons. On peut joindre l'équipe au 04/349.28.13.



## La pensée du mois décalée du COF

*"Je crois au moment. S'il n'y a pas le moment, à ce moment-là, il faut arriver à ce moment-là, au moment qu'on veut."*